

ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :

N°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale		
					Montant	Montant bonification	Taux
ENJEU n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire							
01	Offre de santé	EPCI Couesnon Marches de Bretagne	Construction d'une maison de santé à Val-Couesnon (projet répondant également à l'enjeu n°3)	1 790 007 €	815 004 €	70 000 €	45,53 %
02	Sport	EPCI Couesnon Marches de Bretagne	Schéma des équipements sportifs intercommunal	29 825 €	7 456 €	Non concerné	25 %
03	Sport	Commune de Saint Germain en Coglès	Réhabilitation de la salle des sports – tranche optionnelle	556 567,58 €	139 142 €	Non concerné	25 %
ENJEU n°2 : Proposer des solutions d'habitats adaptés à tous les publics dans un contexte de raréfaction du foncier constructible et de rénovation du parc immobilier existant							
ENJEU n°3 : Intégrer les transitions dans les projets de territoire afin de préserver la qualité des patrimoines et les ressources naturelles de l'intercommunalité							
01	Habitat	Commune de Bazouges la Pérouse	Réhabilitation d'un bâti en cœur de bourg « La cour des savoir-faire » (projet répondant également aux enjeux n°1 et 2)	1 546 027 €	501 500 €	90 000 €	32,44 %
ENJEU n°4 : Répondre aux enjeux de mobilités du territoire et plus particulièrement aux problématiques de précarité énergétique en cours et à venir							
01	Mobilités	Commune de Maen Roch	Aménagement d'une aire de service pour cyclotouristes (projet répondant également à l'enjeu n°1)	187 675 €	93 838 €	7 500 €	50 %
ENJEU n°5 : Faire de l'Economie Sociale et Solidaire un des moteurs du développement local							
				TOTAL	1 556 940 €	167 500 €	

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024.

N°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale			
					Montant	Sollicitation bonification	Taux	
ENJEU n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire								
01	Sport	Commune de Bazouges la Pérouse	Création d'un terrain de football synthétique (projet répondant également à l'enjeu n°3)	1 244 049 €	311 012 €	Non	25 %	
02	Sport	Commune de Maen Roch	Rénovation de la salle des sports « Espace Joudet » (projet répondant également à l'enjeu n°3)	1 000 598 €	75 000 €	Non	7,50 %	
ENJEU n°3 : Intégrer les transitions dans les projets de territoire afin de préserver la qualité des patrimoines et les ressources naturelles de l'intercommunalité								
01	Transitions	EPCI Couesnon Marches de Bretagne	Déploiement de la Gestion Technique des Bâtiments à l'échelle intercommunale (projet répondant également à l'enjeu n°1)	373 600 €	186 800 €	Oui	50 %	
TOTAL						572 812 €		

SYNTHESE

	Total	dont bonification
Montant de l'enveloppe 2023-2028	3 693 188 €	369 319 €
Montant actualisé de la programmation 2023	1 724 440 €	167 500 €
Montant de la programmation 2024	572 812 €	En cours d'instruction
Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025	1 395 936 €	-

LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION

Thématique de l'action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Montant de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Sollicitation bonus
ENJEU n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire					
Sport	Terrain de football synthétique	Commune de Maen Roch	Non connu	Non connu	Non connu
Sport	Terrain synthétique	Commune de Saint Germain en Coglès	Non connu	Non connu	Non connu
Culture	La Maison des Patrimoines	Commune de Val-Couesnon	Non connu	Non connu	Non connu
Social Enfance/Famille	Maison des Assistants Maternels	Commune de Saint Marc le Blanc	Non connu	Non connu	Non connu
ENJEU n°2 : Proposer des solutions d'habitats adaptés à tous les publics dans un contexte de raréfaction du foncier constructible et de rénovation du parc immobilier existant					
Habitat	Plan de rénovation énergétique pour les logements sociaux intercommunaux	EPCI Couesnon Marches de Bretagne			
Habitat	Construction d'un habitat inclusif (en lien avec l'association Horti Medici)	Commune de Maen Roch	Non connu	Non connu	Non connu
Habitat	Construction d'une résidence séniors	Commune de Val-Couesnon	Non connu	Non connu	Non connu
Habitat	Réhabilitation de la ferme du Rocher Breton à Maen Roch pour y créer 3 logements locatifs	SOLIHA Bretagne / Commune de Maen Roch	Non connu	Non connu	Non connu

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action

ENJEU n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire

Enjeu 3 : Intégrer les transitions dans les projets de territoire afin de préserver la qualité des patrimoines et les ressources naturelles de l'intercommunalité

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION

CMB_07 – Création d'un terrain de football synthétique

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune de Bazouges la Pérouse

Nom et fonction du Responsable politique : Pascal HERVE, Maire

Nom et fonction du Responsable technique : Johann GUEGAN, Directeur Général des Services

LOCALISATION DE L'ACTION

(commune(s) / quartier (si nécessaire))

Commune de Bazouges la Pérouse

Parcelle AB0723

Complexe sportif, terrain de foot existant

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objet / type de projet, enjeux, objectifs, grands principes de fonctionnement (nombre d'ETP, régie/DSP...), public concerné, méthodologie, gouvernance, lien avec stratégie locale/projet de territoire

➤ **LE SPORT : UN ENJEU D'ATTRACTIVITE**

Couesnon Marches de Bretagne s'est lancée en 2023 dans l'élaboration d'un schéma décennal des équipements sportifs.

Soutenu par le Département, ce schéma est un outil d'aide à la décision et à vocation, en collaboration avec les communes, à prioriser et planifier les investissements communs à venir pour proposer une offre sportive et de loisirs complète et adaptée qui répond aux nouvelles pratiques et aspirations des habitants du territoires.

Car les pratique évoluent - massification, démocratisation, féminisation, médiatisation (...) – donnant au sport une nouvelle dimension en tant que politique publique, et impactant de nombreux domaines :

- La santé, en proposant une offre sportive pour tous et adaptée afin d'allonger la vie sportive de chacun ;
- Les cohésions sociales, en reconnaissant le sport comme vecteur d'inclusion et d'insertion ;
- L'économie et le tourisme, en proposant une offre qui mêle sport et découverte du territoire.

Le sport devient un facteur de différenciation pour les territoires qui s'engagent, donnant une place grandissante aux équipements sportifs dans l'attractivité et la dynamisation des territoires.

Approuvé en juillet 2023, le schéma a permis en lumière plusieurs besoins :

- OPTIMISER les salles existantes pour proposer plus de créneaux – notamment les salles multisports – avec l’acquisition d’un logiciel commun de gestion des salles ;
- REHABILITER des équipements existants, pour certains énergivores et vieillissants.
- COMPLETER, avec un manque identifié sur des équipements ciblés : piste d’athlétisme, terrain(s) synthétique(s), une salle dotée de tribune pour l’organisation de compétitions, 1 salle dédiée à la gymnastique, 1 salle polyvalente, des salles de motricité pour les écoles, des équipements en accès libre pour les scolaires et habitants du territoire.

Au cours de l’étude, il a été démontré le manque de terrains synthétiques sur le territoire, notamment pour la pratique des différents clubs de foot.

➤ DES EQUIPEMENTS NON ADAPTES

Le schéma directeur a aussi mis en évidence le sous équipement de la commune de Bazouges la Pérouse est matière d’équipements sportifs en comparaison de villes de taille équivalente aussi bien au niveau national qu’au niveau départemental. Sur les deux terrains de foot de la commune, l’un est sous utilisé en raison de son état dégradé, de son éloignement du vestiaire et de son dimensionnement non-adapté à la tenue de compétition, l’autre étant au contraire très fortement utilisé ce qui compte tenu des périodes hivernales pluvieuses et estivales sèches est source d’une dégradation de son état.

Il est également à noter que les périodes de sécheresse ou de pluie importante obligent à interdire régulièrement son utilisation afin d’éviter qu’il ne soit plus praticable, bridant alors la pratique sportive sur le territoire dans la mesure où l’ensemble des terrains utilisés par le club sont impactés de la même manière aux mêmes moments. La présence d’un terrain synthétique permettrait d’assurer une jouabilité indépendante des conditions climatiques et de préserver les terrains des communes limitrophes pour des matchs.

Par ailleurs le club de football local fonctionne à une échelle supra communale : Le club (Football Club Marcillé-Raoul, Bazouges la Pérouse, Saint Rémy du Plain, Noyal sous Bazouges : le FCMBRN) permet aux enfants et adultes (165 adhérents en 2024) de près de 20 communes différentes de pratiquer le football. La grande majorité des pratiquants (plus des 2/3) n’habitent pas la commune de Bazouges la Pérouse, néanmoins la position centrale de la Commune explique qu’ils viennent pratiquer leur sport sur les terrains municipaux, cette forte fréquentation entraînant des difficultés d’entretien des terrains.

Concernant les extra-scolaires, le terrain est actuellement occupé par :

- Mardi soir et mercredi toute la journée : équipes jeunes -11 et -15 ans,
- Jeudi et vendredi soir : équipe senior,
- Samedi : compétition des équipes jeunes.

Le terrain sert également de solution de repli pour les équipes séniors et vétérans quand le terrain de Marcillé-Raoul est fermé. Les scolaires utilisent quant à eux le terrain de manière plus occasionnelle selon les projets pédagogiques et sportifs portés par les enseignants.

Ainsi bien qu’il soit local et porté par la commune de Bazouges la Pérouse, il répond essentiellement au besoin d’un club du foot supracommunal qui lui rayonne à l’échelle de l’ouest du territoire et plus.

➤ TRANSITION ECOLOGIQUE

- ECONOMIE DE LA RESSOURCE EN EAU

Par rapport au terrain en herbe, il n'est pas nécessaire d'arroser un terrain synthétique. La ressource en eau sera donc fortement économisée. En moyenne un terrain de foot consomme entre 1000 et 3000m³ d'eau par an pour son entretien.

Le tapis prévu est ultra drainant permettant aux eaux de pluie de s'infiltrer directement sur la parcelle (5000mm /h).

- UN TERRAIN 100% RECYCLABLE

La commune étudie la possibilité de recouvrir à un terrain synthétique recyclable. Le tapis géotextile sera 100% recyclable car tissé et donc la fibre pourra être récupérée et envoyer dans une chaîne de recyclage. De plus, la fibre ne sera pas remplie il n'y a donc pas de micropollution possible (via du plastique ou liège) le terrain étant uniquement lesté avec du sable.

- LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION FONCIERE ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

En faisant le choix de procéder à la mutation d'un terrain existant en terrain synthétique le projet permettra d'avoir un impact nul en matière de consommation foncière. Par ailleurs, les vestiaires ainsi que les espaces de stationnement étant déjà existants et adaptés, aucune artificialisation complémentaire ne sera réalisée.

De plus à court terme, le 2ème terrain enherbé en zone d'habitation et ainsi participer à la densification du centre-bourg sans consommer ou artificialiser de nouvelles terres agricoles et/ou naturelles.

- CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Le projet prévoit une prise en compte globale de l'équipement comprenant ainsi une modernisation de son système d'éclairage.

Le passage en LED du système d'éclairage du terrain permettra alors de réduire de manière importante les consommations électriques



PARTENARIATS

Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication. Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Le chiffrage a été réalisé pour le cabinet CHADEAC Maître d'œuvre et allait jusqu'à la mission APS.
APS : Juin 2024

Face au montant des travaux, la commune et devant l'incertitude des co-financements, la commune a souhaité scinder les missions MOE.

Une nouvelle maîtrise d'œuvre devra donc être recrutée, sur la base du travail réalisé, reprendre la mission jusqu'à la réalisation et le suivi des travaux.

Demande de démarrage anticipée : non

Signature acte d'engagement maîtrise d'œuvre : non

Les chiffrages ont cependant été réalisés par un maître d'œuvre.

La commune a souhaité se laisser le temps avant d'engager le projet plus avant notamment au regard d'autres projets également (Cour des Savoir-Faire, salle multi-usages).

Démarrage des travaux : T1 2025

Fin des travaux : T3 2025

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)



Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Terrain synthétique

Coût estimatif de l'opération

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	Chaneac Sport	16 500,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Etude géotechnique		11 160,00 €		
Levé topographique		1 000,00 €		
Bureau de contrôle		4 000,00 €		
Sous-total MOE/Études		32 660,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Terrassement - revêtement - terrain		1 072 411,00 €		
Eclairage		138 978,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 211 389,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 244 049,00 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR		sollicité	210 000,00 €	16,88%
DSIL		refus		
FNADT				
Autres aide État	ANS	sollicité	248 809,80 €	20,00%
Conseil régional				
Conseil départemental	CdST		311 012,25 €	25,00%
EPCI				
Autre collectivité				
à préciser				
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	769 822,05 €	61,88%
EPCI	Fonds de concours		237 115,74 €	19,06%
Sous-total autres aides			237 115,74 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		237 111,21 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			237 111,21 €	19,06%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 244 049,00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : Bazouges la Pérouse
Le : 22/05/2024

Signature (nom et qualité) et cachet
Pascal HERVÉ

Sollicitation bonification : non

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action

ENJEU n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire

Enjeu 3 : Intégrer les transitions dans les projets de territoire afin de préserver la qualité des patrimoines et les ressources naturelles de l'intercommunalité

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION

CMB_08 – Rénovation de la salle des sports « Espace Joudet »

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune de Maen Roch

Nom et fonction du Responsable politique : Thomas JANVIER, Maire

Nom et fonction du Responsable technique :

Maxime VILSALMON, Directeur Général des Services

Flavie LAULANIE, Cheffe de projet PVD

LOCALISATION DE L'ACTION

(commune(s) / quartier (si nécessaire))

Commune de Maen Roch ; Bourg de Saint-Brice-en-Coglès
Périmètre ORT et CONVENTION Petites Villes de Demain

Description de l'action

Objet / type de projet, enjeux, objectifs, grands principes de fonctionnement (nombre d'etp, régie/dsp...), public concerné, méthodologie, gouvernance, lien avec stratégie locale/projet de territoire

➤ **LE SPORT : UN ENJEU D'ATTRACTIVITE**

Couesnon Marches de Bretagne s'est lancée en 2023, dans l'élaboration d'un schéma décennal des équipements sportifs.

Soutenu par le Département, ce schéma est un outil d'aide à la décision et à vocation, en collaboration avec les communes, à prioriser et planifier les investissements communs à venir pour proposer une offre sportive et de loisirs complète et adaptée qui répond aux nouvelles pratiques et aspirations des habitants du territoires.

Les pratique évoluent - massification, démocratisation, féminisation, médiatisation (...) – donnant au sport une nouvelle dimension en tant que politique publique, et impactant de nombreux domaines :

- La santé, en proposant une offre sportive pour tous et adaptée afin d'allonger la vie sportive de chacun ;
- Les cohésions sociales, en reconnaissant le sport comme vecteur d'inclusion et d'insertion ;
- L'économie et le tourisme, en proposant une offre qui mêle sport et découverte du territoire.

Le sport devient un facteur de différenciation pour les territoires qui s'engagent, donnant une place grandissante aux équipements sportifs dans l'attractivité et la dynamisation des territoires.

Approuvé en juillet 2023, le schéma a permis en lumière plusieurs besoins :

- OPTIMISER les salles existantes pour proposer plus de créneaux – notamment les salles multisports – avec l’acquisition d’un logiciel commun de gestion des salles intercommunales ;
- REHABILITER des équipements existants, pour certains énergivores et vieillissants.
- COMPLETER, avec un manque identifié sur des équipements ciblés : piste d’athlétisme, terrain(s) synthétique(s), une salle dotée de tribunes pour l’organisation de compétitions, 1 salle dédiée à la gymnastique, 1 salle polyvalente, des salles de motricité pour les écoles, des équipements en accès libre pour les scolaires et habitants du territoire.

Sa déclinaison opérationnelle (et la réalisation d’un PPI) est encore en cours.

Dans le schéma des équipements communautaires, les deux salles communales de Maen Roch sont parties prenantes de l’offre d’équipements sur l’EPCI. Par exemple, l’athlétisme de Saint-Marc a intégré cette année la salle Joudet pour permettre sur la salle de la Brionnière d’offrir des créneaux à une autre association communautaire.

Au cours de l’étude, il a été démontré que la commune de Maen Roch bénéficie d’une vie associative animée avec environ 65 associations présentes et dynamiques sur le territoire. Parmi elles 26 (soit 40%) sont des associations sportives.

Sur sa politique aux associations, la commune octroie chaque année 84 450€ dont 15 000€ (17%) dédiés au Groupement d’Employeurs de l’Office des Sports, véritable soutien aux associations du territoire via des éducateurs diplômés, 44 795€ (53%) reviennent aux associations sportives sur leur fonctionnement et sur leurs événements. A ce soutien financier il faut rajouter le soutien logistique, le relais en communication et la présence lors des événements.

Danse, football, volleyball, badminton, équitation, gym, marche, yoga, twirling (...), il est possible de pratiquer de nombreux sports sur Maen Roch, et certains clubs évoluent en départemental ou régional attirant des jeunes de tout le Coglais.

Pour exemple, le BASKET de MAEN-ROCH est l’association la plus importante du territoire communautaire avec plus de 240 licenciés. Un contrat d’objectifs vient d’être signé avec la commune avec une ambition de montée en Régionale et une hausse qualitative de l’encadrement.

Le FOOTBALL le suit avec ses 210 licenciés 2023/2024. Une remontée des effectifs post-covid et une restructuration de la gouvernance laisse présager une montée en puissance, renforcée par le projet d’un terrain synthétique à l’horizon 2025.

En troisième, le VOLLEY-BALL qui, en 4 ans, a triplé son nombre de licenciés, passant de 40 à 120 en 2023/2024. Il rayonne sur l’ensemble du bassin du Coglais et a pour objectif de poursuivre son développement jusqu’à inscrire une équipe dans le championnat régional. Pour cela, l’association mobilise 15 heures / semaine un éducateur du Groupement d’employeurs pour sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et former de nouveaux volleyeurs.

La vie associative et l’animation sportive du territoire se joue donc sur et avec Maen Roch et repose essentiellement sur la possibilité pour les clubs d’accéder des équipements sportifs. Sur ce volet, la commune apparaît bien dotée avec aujourd’hui 24 équipements sportifs recensés dont 4 salles des sports couvertes – la Brionnière (communautaire), Joudet, Raoul Maigne et la salle de tennis.

Des équipements présents mais désormais obsolètes car n'ont pas fait l'objet d'investissements majeurs depuis les années 1970/80. Un cercle vicieux s'est donc mis en place : les équipements vétustes ont entraîné une hausse des consommations d'énergie, qui s'est accentuée avec l'envolée récente des prix de l'énergie. Les élus ont donc dû limiter les usages et créneaux disponibles menant à une sous-occupation de l'équipement. Ainsi, en 2022, la salle JOUDET est occupée pour la grande salle à moins de 52% du temps et 35% pour la petite salle. Elle sert essentiellement pour les écoles en journée (70% du temps d'occupation) et pour plusieurs associations sportives du territoire - Badminton, Twirling, Danse, Gym, Volley et Tennis -, voir comme solution de repli pour le foot et le cyclisme.

- Badminton Club du Pays de Fougères / Stéphanoise Badminton : 77 licenciés, **niveau régional** (env. 10h/semaine)
- St-Brice Danse : 50 licenciés, loisir (2h30/semaine)
- Maen-Roch Danse : 30 licenciés, loisir (5h30 / semaine)
- Maen Roch FC (Futsal) : 180 licenciés, niveau départemental (exceptionnellement mais à développer)
- TC Maen-Roch (tennis) : 80 licenciés, niveau départemental
- Twirling de Saint-Etienne : 35 licenciés, **niveau régional** (env. 6h / semaine)
- Maen-Roch Volley Ball : 86 licenciés, niveau départemental (env. 4h / semaine mais à développer)
- Athlétisme Loisirs Saint-Marc / Athlé Pays de Fougères (env. 4h/ semaine)
- Ecole publique Jules Verne (maternelle/élémentaire) : 138 élèves en primaire (env. 15h / semaine sur la Grande et Petite salle)
- Ecole privée Saint-François (maternelle/élémentaire) : 97 élèves en primaire (env. 6h30/semaine sur Grande et Petite salle)
- Maison du Coglais, accueil de loisirs

Fort de ces constats et en complémentarité du schéma des équipements sportifs, la commune de Maen Roch souhaite proposer une offre en équipements attractive pour asseoir son image de commune nouvelle et dynamique. C'est pourquoi les élus ont décidé de mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation des équipements sportifs menant à l'élaboration d'un PPI.

Depuis 2020, ils ont engagé des travaux avec le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de l'ALE du Pays de Fougères afin d'identifier les travaux et bonnes pratiques à mettre en œuvre.

D'ici 2030, la commune ambitionne la rénovation énergétique de l'ensemble des équipements sportifs :

- La salle des sports Espace JOUDET, en 2025
- La salle Raoul MAIGNE, en 2028
- La salle des tennis, en 2030

Des audits énergétiques et diagnostics architecturaux ont été réalisés sur les quatre salles avec les cabinets TRICOT et THALEM Ingénierie.

SUR LA SALLE JOUDET, UN PROGRAMME DE TRAVAUX ETABLIT A 1 000 598,4€ COMPRENANT :



- Des travaux de réfection :

La rénovation envisagée doit donc permettre d'accroître l'occupation de la salle via la rénovation des sols dans la grande salle, la mise en place d'un système de pilotage pour pouvoir programmer et contrôler les ouvertures/fermetures à distance ainsi que l'installation d'une Gestion Technique Centralisée pour le contrôle des lumières et chauffage.

- Des travaux de rénovation :

44% des déperditions sont dominées par les menuiseries, et 35% par les murs. L'enveloppe du bâtiment est donc la 1ère responsable du manque de performance énergétique. Le chauffage et l'éclairage représentent les plus grandes parts de la consommation du bâtiment avec respectivement 42% et 37% des consommations totales. Les préconisations établies doivent permettre une économie d'énergie projetée d'au moins 67% soit de diviser par près de 3 la facture énergétique annuelle. Le bâtiment après travaux obtiendrait une étiquette énergétique et climat A. Les travaux envisagés permettent de répondre aux exigences de décret tertiaire 2050 (soit une baisse de +60% d'énergie finale).

PARTENARIATS

Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication. Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

L'audit énergétique et le diagnostic architectural ont été réalisés par TRICOT architecture et le cabinet THALEM.

APS : Janvier 2024

Face au montant des travaux et à d'autres investissements majeurs (Groupe Scolaire Jacques Prévert), la commune a mis fin temporairement à la mission le temps de stabiliser le plan de financement.

La maîtrise d'œuvre sera relancée à la rentrée 2024 pour finaliser l'APS.

Demande de démarrage anticipée : oui, 04/07/2023

Signature acte d'engagement maîtrise d'œuvre : en cours

Démarrage des travaux : T2 2025

Fin des travaux : T2 2026

Les travaux se feront sur une année scolaire avec un phasage entre la grande salle et la petite salle.

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Collectivité : Maen-Roch				
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : SALLE JOUDET				
Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant		
Maîtrise d'œuvre	TRICOT / THALEM	74 118,40 €		
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant		
Sous-total MOE/Études		74 118,40 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		A détailler le cas échéant		
Travaux		926 480,00 €		455 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		926 480,00 €	0,00 €	455 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 000 598,40 €	0,00 €	455 000,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR		sollicité / acquis	210 000,00 €	20,99%
DSIL				
FNADT				
Autres aide État	ANS	sollicité	210 119,00 €	21,00%
	Fond Vert	à solliciter	150 000,00 €	14,99%
Conseil régional	BVPB	sollicité / acquis	100 060,00 €	10,00%
Conseil départemental	CDST	sollicité / acquis	130 000,00 €	12,99%
EPCI				
Autre collectivité				
à préciser				
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		800 179,00 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		200 419,40 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage				20,03%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)				
Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.				
Fait à : Maen-Roch		Signature (nom et qualité) et cachet		
Le : 18/06/2024		Thomas JANVIER		

Sollicitation bonification : non

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action

Enjeu 3 : Intégrer les transitions dans les projets de territoire afin de préserver la qualité des patrimoines et les ressources naturelles de l'intercommunalité

Enjeu n°1 : Consolider la force de l'armature intercommunale par un maillage d'équipements publics performants énergétiquement et par la mise en œuvre d'opérations de revitalisation du territoire

NUMERO ET INTITULE DE L'ACTION

CMB_06 – Déploiement de la Gestion Technique des Bâtiments à l'échelle intercommunale

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : EPCI Couesnon Marches de Bretagne

Nom et fonction du Responsable politique et Responsable technique :

LOCALISATION DE L'ACTION

(commune(s) / quartier (si nécessaire))

- Centre culturel de Montours (Les Portes du Coglès) ;
- Pôle Social et Solidaire d'Antrain (Val-Couesnon) ;
- Salle des sports de Bazouges-la-Pérouse ;
- Salles des sports de Tremblay (Val-Couesnon) ;
- Dojo de Saint-Brice-en-Coglès (Maen-Roch).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objet / type de projet, enjeux, objectifs, grands principes de fonctionnement (nombre d'ETP, régie/DSP...), public concerné, méthodologie, gouvernance, lien avec stratégie locale/projet de territoire

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique et de la mise en œuvre de son PCAET, la collectivité souhaite développer sa Gestion Technique de Bâtiments intelligente sur ses bâtiments communautaires les plus consommateurs d'énergie.

Plus précisément, la collectivité souhaite déployer un GTB sur 5 bâtiments :

- Centre culturel de Montours (Les Portes du Coglès), où une vingtaine de représentations ont lieu chaque année ;
- Pôle Social et Solidaire d'Antrain (Val-Couesnon), qui abrite de nombreux services communautaires et acteurs locaux qui œuvrent pour la cohésion sociale du Territoire ;
- Salle des sports de Bazouges-la-Pérouse, utilisée par une dizaine d'associations et trois écoles ;
- Salle des sports de Tremblay (Val-Couesnon), utilisée par une quinzaine d'associations, le collège privé et cinq écoles ;
- Dojo de Saint-Brice-en-Coglès (Maen-Roch), utilisé par les deux collèges de la commune, les deux écoles et quatre associations.

La collectivité s'engage à aller au-delà des obligations du décret BACS puisque seule la salle des sports de Tremblay est concernée par ce décret. En application de ce décret, les bâtiments existants avant juillet 2021 dont la puissance nominale des équipements thermiques dépasse 70 kW doivent être équipés d'un système de contrôle et d'automatisation avant le 1er Janvier 2027.

La mise en œuvre d'une GTB permettra d'assurer une régulation et une surveillance globales et intelligentes des installations les plus énergivores telles que le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'éclairage. Elle entraînera une réduction des consommations énergétiques, réduction déjà constatée sur les bâtiments communautaires équipés de GTB.

En complément de la mise en œuvre de cette GTB, la centrale de traitement d'air du Centre Culturel de Montours qui est équipée d'une batterie électrique utilisée pour le chauffage de la salle de spectacle sera remplacée par une centrale de traitement d'air équipée d'une batterie à eau chaude reliée à une pompe à chaleur. Le gain énergétique est estimé à 50% des consommations électriques annuelles.

De plus, le service maintenance pilotera de manière décentralisée les différents équipements techniques à partir d'un agenda d'occupation réduisant ainsi ses déplacements et par conséquent, diminuant l'émission de gaz à effet de serre.

Enfin, la mise en place d'une GTB contribue à l'amélioration du confort des usages.

PARTENARIATS

Caractérisation (institutionnels / société civile) et niveau d'implication

Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant

L'Agence Locale de l'Energie accompagne la collectivité dans ce déploiement.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

- Choix du maître d'œuvre effectué le 27 novembre 2023 avec la société Thalem ;
- Consultation des entreprises en juillet 2024 ;
- Attribution des marchés en Conseil Communautaire le 24 septembre 2024 ;
- Démarrage des travaux en décembre 2024 ;
- Durée des travaux : de décembre 2024 à juillet 2025.

Signature acte d'engagement maîtrise d'œuvre : oui

Précisions date : novembre 2023

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Déploiement de la GTB sur 5 sites communautaires

	DEPENSES (en HT)	DEPENSES (en TTC)	RECETTES	
			CDST	ACTEE+
AMO	7 500,00 €	9 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
ALE (frais de gestion)	2 264,00 €	2 264,00 €		
MOE	36 600,00 €	43 920,00 €	18 300,00 €	29 280,00 €
estimation GTB centre culturel	127 000,00 €	152 400,00 €	63 500,00 €	3 250,00 €
estimation GTB PSS	63 500,00 €	76 200,00 €	31 750,00 €	2 250,00 €
estimation GTB SDS Bazouges	43 000,00 €	51 600,00 €	21 500,00 €	2 250,00 €
estimation GTB SDS Tremblay	46 000,00 €	55 200,00 €	23 000,00 €	2 250,00 €
estimation GTB DOJO Saint Brice	50 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 €	2 250,00 €
TOTAL	375 864,00 €	450 584,00 €	186 800,00 €	45 280,00 €

co financement à :

50%

10%

Sollicitation bonification : oui